

Date de convocation :
29 juin 2018

Séance du 6 juillet 2018

Président : M. Xavier ODO

Date d'affichage :
29 juin 2018

Secrétaires : Marie MARTINEZ et Laurent SERVONNET

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 19

Présents : Mmes – MM. :

Xavier **ODO**, Maxime **MONNET**, Marie **MARTINEZ**, Frédéric **SERRA**, Najoua **AYACHE**, Isabelle **GAUTELIER**, Bernard **CHIPIER**, Marie-Claude **MASSON**, Bruno **ZIEGLER**, Sylvie **ARTICO**, Marcel **VAGANAY**, Georges **BURTIN**, Marie Line **JULLIEN**, Christian **GOUBERT**, Laurent **SERVONNET**, Pia **BOIZET**, Martine **NAZARET**, Hervé **NOUZET**, Roger **FRETY**

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Magali **LANGLOIS** à Xavier ODO, Guillaume **MOULIN** à Najoua AYACHE, Irène **DARRE** à Marie MARTINEZ, Florence **MARINIER** à Frédéric SERRA, Arnaud **TREDEZ** à Georges BURTIN, Gaëlle **BLAISON-GHEYSSENS** à Maxime MONNET, José **PIERROT** à Laurent SERVONNET, Catherine **VERZIER** à Pia BOIZET, Céline **LAVILLE** à Martine NAZARET, Djamel **MESAI MOHAMMED** à Bernard CHIPIER

Pour extrait conforme,
Le Maire,

RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES GÉNÉRALE

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics régissant les commissions d'appel d'offres,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L. 1414-2 et L1411-5 précisant notamment que la commission d'appel d'offres est composée des membres suivants : le Maire, Président, ou son représentant et cinq membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste, et d'autant de suppléants élus de la même manière et imposant, par voie de conséquence, de procéder au renouvellement intégral de la commission d'appel d'offres en cas de décès d'un membre titulaire,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 1^{er} juillet 2016 renouvelant la Commission d'appel d'offres suite aux démissions de deux de ses membres,

Suite au décès de Monsieur Robert FALLETTI, membre titulaire de la Commission d'appel d'offres,

Sur proposition du Rapporteur et après avoir délibéré, le conseil municipal procède, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant constituer la Commission d'appel d'offres,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ELIT :

- Marcel VAGANAY
- Céline LAVILLE
- Georges BURTIN
- Bernard CHIPIER
- Laurent SERVONNET

en tant que membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres ;

- Hervé NOUZET
- Sylvie ARTICO

- Arnaud TREDEZ
- Marie-Claude MASSON
- Roger FRETY

en tant que membres suppléants.

PRECISE que les membres suppléants remplacent indifféremment chaque titulaire dans l'ordre de la liste établie,

DECIDE que la composition de cette commission déterminera la composition de la commission achats.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 29 voix pour.